

Saint-Laurent et les Grands Lacs jusqu'au Sault-Sainte-Marie. Le rôle de ce service consiste à signaler les navires, indiquer leur position, localiser les glaces et signaler tout fait sortant de l'ordinaire. D'autres services fluviaux y ont recours, plus ou moins, comme par exemple les dragues et les services de météorologie. C'est le service des nouvelles sur les routes de navigation de Terre-Neuve jusqu'à la tête des Lacs.

M. PELLETIER: Je ne suis pas désappointé, j'ai une extrême patience. J'ai naturellement conclu que les termes "service des signaux maritimes" pouvaient comprendre les balises ou bouées qui guident les navires dans le chenal du Saint-Laurent. Toutefois, je poserai de nouveau la question lors de l'étude du crédit pertinent.

M. TUSTIN: Je remarque dans ce crédit un montant pour dépêches et appels téléphoniques, une augmentation de quelque \$5,500. Pourquoi ce montant élevé?

L'hon. M. HOWE: Le télégraphe est une partie du service, et c'est le coût de son extension jusqu'aux stations du service des signaux, ainsi que des dépêches aux navires. Si le montant est plus élevé cette année, c'est parce que la navigation a augmenté. Il y a les salaires des télégraphistes, \$48,000, puis les lignes de télégraphe et de téléphone que nous louons des compagnies existantes, c'est-à-dire ces compagnies assurent le service.

(Le crédit est adopté.)

Administration du pilotage, \$125,904.

Le très hon. M. BENNETT: Où en est-on du procès engagé dans la province de Québec au sujet du licenciement de pilotes?

L'hon. M. HOWE: L'affaire a été portée en appel à la Cour d'Echiquier, m'informe-t-on.

Le très hon. M. BENNETT: Le procès a-t-il eu lieu?

L'hon. M. HOWE: Il a eu lieu la semaine dernière, me dit-on.

Le très hon. M. BENNETT: Le jugement a-t-il été rendu?

L'hon. M. HOWE: Non.

(Le crédit est adopté.)

Subvention pour l'outillage de renflouement.— Québec et Colombie-Britannique, \$45,000.

M. JOHNSTON (Bow-River): En quoi consiste cet outillage de renflouement? Qu'en fait-on?

L'hon. M. HOWE: Le crédit comprend deux sommes: l'une de \$15,000 pour la côte du Pacifique et l'autre de \$30,000 pour le golfe Saint-Laurent. La compagnie qui s'occupe de

la côte de l'est est une filiale de la Compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien. Elle entretient deux remorqueurs munis d'un outillage complet de renflouement qu'elle tient exclusivement à la disposition de navires en détresse.

M. JOHNSTON (Bow-River): Il ne s'agit pas de récupération de navires ou de démolition de navires surannés pour en garder les matériaux qui ont encore une valeur et en jeter le reste?

L'hon. M. HOWE: Non, il s'agit seulement de porter assistance aux navires en détresse. Quand un navire s'échoue, les remorqueurs vont le renflouer. Quand un navire sombre, ils le relèvent et le remorquent à la cale sèche la plus rapprochée.

M. NEILL: Pourquoi ne pas les appeler outillages de relevage?

L'hon. M. HOWE: C'est bien ce qu'ils sont.

M. JOHNSTON (Bow-River): Ce ne sont pas réellement des outillages de récupération?

L'hon. M. HOWE: Non, ce sont plutôt des outillages de relevage.

M. LENNARD: Les compagnies d'assurance rémunèrent-elles le Gouvernement pour ce service?

L'hon. M. HOWE: Nous ne faisons que subventionner le service; nous n'en retirons rien. Le service coûte, naturellement, plusieurs centaines de milliers de dollars. Les bateaux sont assurés et, quand on les utilise souvent, la compagnie de renflouement se fait bien payer par les compagnies d'assurance. Mais la présence de cet outillage de renflouement assure au fleuve des taux d'assurance inférieurs. Certaines années, les naufrages étant peu nombreux, les compagnies opèrent à perte. Quoi qu'il en soit, le service existe et le Gouvernement a jugé utile de le subventionner dans les deux cas que j'ai cités.

(Le crédit est adopté.)

Balisage des eaux.—Construction, entretien et surveillance d'ouvrages destinés à faciliter la navigation, y compris salaires et allocations des gardiens de phares, \$1,897,785.

M. TUSTIN: Je remarque que ce crédit comprend les salaires d'un grand nombre de gardiens de phares. Parmi les gardiens de phares de la classe 3, j'en vois un à \$2,090 et un autre à \$977.50. Pourquoi cette différence entre les salaires de ces deux hommes dont le classement est le même?

L'hon. M. HOWE: Mon honorable ami voudrait-il m'indiquer de quel phare il s'agit? Nous ne le suivions qu'avec un peu de difficulté.